

### Questions au Feuilleton

Léopold Harvey	Producteur laitier. Fondateur et ancien président de la Fédération des producteurs de lait industriel du Québec (1966-1970), président de la coopérative La Chaîne du Saguenay.	1982	1986
Laurent Mercier	Aviculteur et céréaliculteur. Président de la Fédération des producteurs de poulet du Québec.	1980	1984

c) Le gouverneur en conseil fixe le traitement et les dépenses en vertu du paragraphe 15(2) de la loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme.

#### Membres

Peter Hannam	\$4,000
Hollis W. Duffett	1,875
Charles Munro	2,787.50
Arthur Porter	1,625
*John F. (Jack) Reams	1,875
Léopold Harvey	1,250
Laurent Mercier	1,625

Les membres reçoivent tous la même allocation de \$125 par jour pour l'assistance aux rencontres du Comité, plus des dépenses pour le voyage et le logement.

\*M. Reams, secrétaire du Comité consultatif reçoit un \$100 additionnel pour la rédaction du compte rendu des réunions de l'Office et du Comité consultatif.

d) Aucun autre financement direct n'est fourni; cependant, certains frais de secrétariat (fournitures, papeterie, etc.) sont supportés par le budget de l'Office canadien des provendes.

2a) Le Comité consultatif éclaire l'Office des provendes du Canada sur les questions qui relèvent de la loi et qui lui sont soumises par le ministère ou l'Office.

b) Le Comité a passé en revue (i) l'état du marché des céréales et du bétail au pays; (ii) la politique nationale sur les céréales fourragères; (iii) le rapport Gilson et (iv) l'aide au transport des céréales fourragères.

c) Le Comité a tenu deux réunions au cours de l'année financière 1982-1983, l'une à Ottawa et l'autre à Montréal. Il doit se réunir au moins une fois par année aux bureaux principaux de l'Office.

d) Le Comité consultatif n'a publié aucun rapport ni fait de recommandations en 1982-1983.

#### [Traduction]

**M. Evans:** Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

#### [Français]

**Mme le Président:** On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

**Des voix:** D'accord.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

#### [Traduction]

### LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-155, tendant à faciliter le transport, l'expédition et la manutention du grain

de l'Ouest et à modifier certaines lois en conséquence, dont le comité permanent des transports a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion n° 34 de M. Benjamin.

**L'hon. Ray Hnatyshyn (Saskatoon-Ouest):** Madame le Président, avant la pause du déjeuner, j'étais en train de me demander de façon oratoire où voulaient en venir les néo-démocrates avec la motion n° 34. Malheureusement, bien qu'un certain nombre de leurs collègues soient intervenus pour nous expliquer leur point de vue là-dessus, je ne vois toujours pas très bien à quoi rime cette motion. J'essayais de faire valoir qu'il arrive, à l'occasion, qu'il y ait lieu à juste titre de s'inquiéter des services de camionnage les localités de l'Ouest. J'ai cité l'exemple de la subdivision d'Asquith dans ma circonscription où les collectivités disparaissent tout simplement les unes à la suite des autres. Le village d'Arelee s'est désisté de sa charte de village, pour la bonne raison que tant les habitants que les hommes d'affaires quittent les lieux petit à petit. Or, ces municipalités sont en pleine régression, ce qui est désolant mais fréquent dans l'ouest du pays en raison de la politique des transports du gouvernement libéral au cours des ans.

La subdivision de Carleton est un autre secteur qui a été touché dans ma province. Monsieur le juge en chef Emmett Hall, chargé d'examiner la question de l'abandon des lignes ferroviaires, a proposé que cette subdivision ne fasse pas partie du réseau permanent mais que les élévateurs restent dans des municipalités comme Waldheim, en Saskatchewan, ville en plein essor et en pleine expansion, et près de Hepburn, dans la même province. Ces municipalités jouent un rôle essentiel tant pour la province que pour l'ensemble du pays. On a donc proposé que les élévateurs restent dans ces endroits et que les dispositions nécessaires soient prises pour en acheminer le grain par camion.

Je suis heureux de dire que grâce à l'intervention des gens de la région et aux instances présentées par des députés comme celui de Prince Albert (M. Hovdebo), qui était présent et qui est intervenu au nom de ses électeurs, comme je me suis efforcé de le faire, la Division de l'ouest de la CCT vient de recommander qu'une bonne partie de la subdivision Carleton reste dans le réseau permanent. Nous attendons une décision définitive à cet égard.

Peu importe ce que nous pensons de la prééminence du réseau ferroviaire dans l'Ouest, et je suis toujours le premier à appuyer des propositions et des programmes susceptibles de doter l'Ouest d'un réseau ferroviaire viable pour mettre un terme à la disparition des embranchements, il faut envisager d'autres solutions plausibles. J'espère que le NDP pourra tirer les choses au clair à ce sujet parce qu'à mes yeux, cette motion vise à effectuer sans discernement des coupes sombres dans la mesure à l'étude. Elle va à l'encontre des intérêts des municipalités de ma circonscription dont j'ai déjà parlé. J'ai reçu des instances de la part de l'Association de développement des